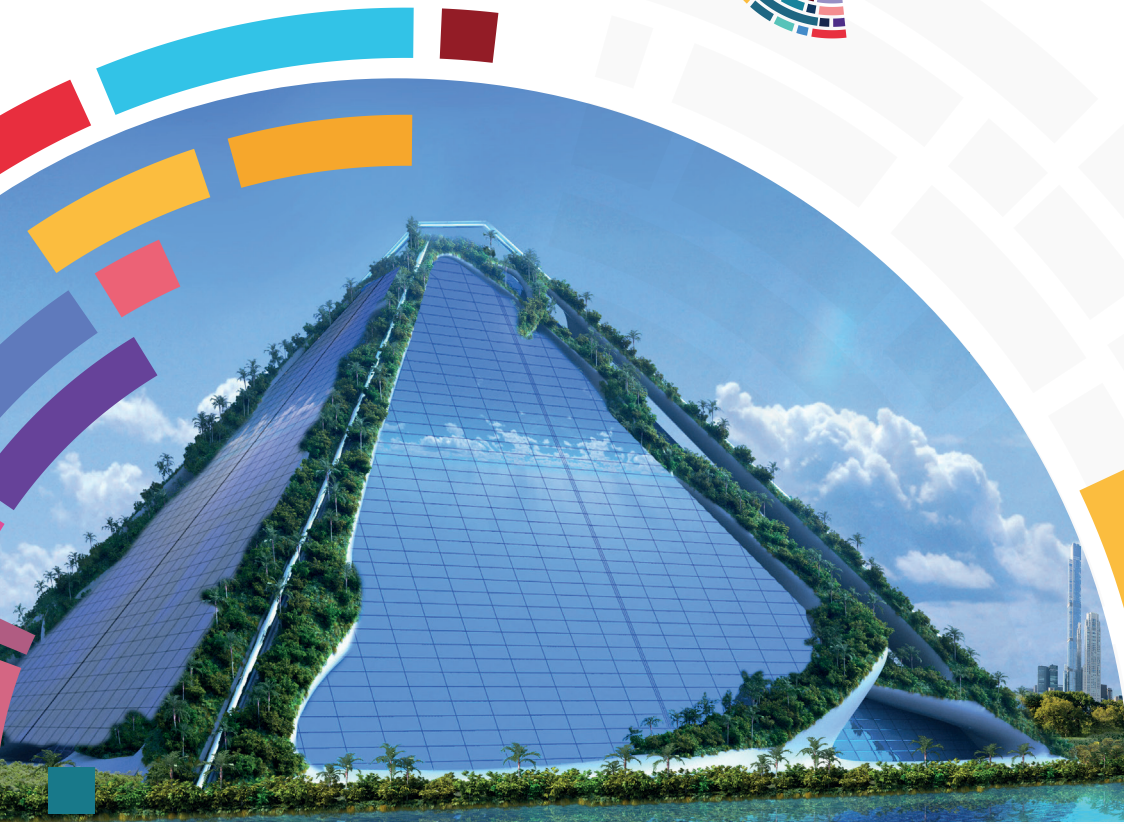




120^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE


Notaires
de France



VERS UN URBANISME DURABLE

ACCOMPAGNER LES PROJETS FACE
AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

PROGRAMME

BORDEAUX

25, 26 et 27 septembre 2024

Version du 11 juin 2024

Organisé par :

En étroite collaboration et avec le soutien de :

Avec le soutien de :



APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS ET ENVIRONNEMENTAUX ACTUELS ET À VENIR, POUR DÉLIVRER UNE INFORMATION UTILE.

**La France se réchauffe plus vite que le reste de la planète.
Les grandes villes se réchauffent encore plus vite que le reste du pays.**



En 2050, des zones entières de l'Hexagone pourraient se retrouver sous l'eau.

Le niveau des océans devrait augmenter de 30 cm d'ici à 2050 impactant près de 1,4 million de personnes qui pourraient vivre sous la ligne de marée haute, de l'Aquitaine aux Hauts-de-France .

(Source Giec ; source : Emma HAZIZA, hydrologue, chercheuse, est fondatrice de Mayane, un Centre de recherche appliqué dédié aux stratégies de résilience territoriales et à l'adaptation face au changement climatique)



Environ 1 habitant sur 4 et 1 emploi sur 3 seraient directement concernés par le risque d'inondation, en raison de l'augmentation de l'urbanisation, en particulier dans les vallées alluviales ou les marais arrière-littoraux.

(Source : Sénat, Rapport d'information n° 14 (2015-2016), déposé le 6 octobre 2015 Douvinet, J., Defossez, S., Anselme, A., & Denolle, A. S. (2011). Les maires face aux plans de prévention du risque inondation (PPRI). L'espace géographique, 40(1), 31-4)



La montée des eaux va modifier le dessin de la carte de France.

L'érosion des traits de côte déjà existante sur le littoral va s'aggraver entraînant le recul de la côte et l'abaissement du niveau des plages. L'urbanisation du littoral expose une part importante de la population au risque d'inondation.



1 habitant sur 7 (soit 9,3 millions de personnes) sera exposé aux anomalies de chaleur les plus fréquentes.

(Source Insee.fr/fr/statistiques/6522912#titre-bloc-7)

La Loi climat et résilience du 22 août 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des sols » (ZAN) en 2050.

Cette année, l'ADEME, la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et le CEREMA sont associés au 120^e Congrès des notaires de France. Non seulement ils participeront aux sessions de formation, mais pour certains, vous pourrez également les retrouver dans la zone d'exposition.



Que sont les warning-stripes ?

Ces bandes du réchauffement climatique sont une représentation graphique proposée par le professeur Ed HAWKINS de l'université de Reading en Angleterre illustrant l'accélération du réchauffement climatique. Ici, celle de la France de 1899 à 2010.

Le 120^e Congrès a choisi d'en faire un élément principal de sa communication.

© Professor Ed HAWKINS (University of Reading)



**M^e Marie-Hélène
PERO AUGEREAU-HUE**
Présidente
120^e Congrès
des notaires de France



**M^e Sophie
SABOT-BARCET**
Présidente
Conseil supérieur du
notariat

Réinventons ensemble le territoire !

La 120^e édition du Congrès des notaires de France se déroulera les 25, 26 et 27 septembre 2024 à Bordeaux.

Elle abordera les enjeux du changement climatique sur les projets d'urbanisme et, notamment notre responsabilité, alors que ses effets se font déjà sentir dans l'exercice quotidien de notre métier.

Il devient aujourd'hui nécessaire de repenser notre rapport à la nature, à nos modes de consommation et à nos mobilités dans le cadre de l'aménagement du territoire pour tenir compte des défis liés au réchauffement du climat.

En nous rejoignant à Bordeaux en septembre prochain, vous aurez accès à 12 sessions de formation et aux conclusions de 2 années de travail des 3 commissions de l'équipe :

- **L'objectif de la première commission est d'anticiper les défis environnementaux.**
- **La deuxième commission a pour mission de convaincre les acteurs d'un projet.**
- **La troisième commission s'interroge sur comment réaliser les projets.**

Au-delà de l'expérience confraternelle et chaleureuse que représente chaque édition, être présent à Bordeaux sera l'occasion d'acquérir des compétences sur un sujet dont l'urgence ne va cesser de s'affirmer dans les années à venir. Participer au 120^e Congrès vous permettra de savoir quelles réponses concrètes apporter à nos clients, personnes privées comme publiques, comment les accompagner dans ces mutations, sereinement, humainement.

Soyons au rendez-vous pour ensemble faire rayonner le notariat.

128 suites législatives et réglementaires sont directement issues des Congrès des notaires de France depuis 1853.
Liste intégrale sur www.congresdesnotaires.fr

Comme j'aime à le rappeler, derrière chaque notaire, il y a le notariat. Derrière chacun de nos actes, pourrait-on dire aussi, il y a la doctrine notariale. Une doctrine construite, solide, pragmatique, en permanente recherche d'amélioration, en phase avec les évolutions et les attentes de notre société, et qui se déploie dans tous les champs de notre expertise.

Deux institutions notariales constituent de véritables « fabriques » de doctrine dans notre profession. Je pense à l'Institut d'études juridiques du Conseil supérieur du notariat, et bien sûr à notre Congrès des notaires de France.

Ce sont deux piliers dont l'action est complémentaire et qui nourrissent de multiples liens. Deux piliers qui sont l'un comme l'autre de puissants vecteurs de diffusion de notre vision du droit.

À Bordeaux où nous convie le 120^e Congrès, nous contribuerons ensemble à élaborer cette doctrine, guidés par l'équipe de talent présidée par notre consœur Marie-Hélène PERO AUGEREAU-HUE. Sur l'urbanisme durable, sur l'accompagnement des projets face aux défis environnementaux, nos réflexions, mais surtout nos solutions, suscitent une forte attente.

LE DIRECTOIRE



Présidente
**Me Marie-Hélène
PERO AUGEREAU-HUE**



Vice-Président et trésorier
Me Jean-Michel BOISSET



Rapporteur général
Me Hervé de GAUDEMAR



Commissaire local
Me Philippe LAVEIX



Responsable communication
Me Mathieu FONTAINE



Déléguée générale
Elisabeth DUPART-LAMBLIN

RAPPORTEUR DE SYNTHÈSE



Rapporteur de synthèse
Pr Elise CARPENTIER

LES 3 COMMISSIONS



Commission 1
#Anticiper
Me Adeline SEGUIN - Rapporteur
Me Eric MEILLER - Président
Me Catherine BERTHOL - Rapporteur



Commission 2
#Convaincre
Me Virginie DESHAYES - Rapporteur
Me Antoine URVOY - Président
Me Thomas PLOTTIN - Rapporteur



Commission 3
#Réaliser
Me François GOUHIER - Rapporteur
Me Michèle RAUNET - Présidente
Me Anne-Laure DOREY - Rapporteur

PROGRAMME

3 JOURS À VIVRE À BORDEAUX ET/OU EN LIGNE

PALAIS 2 L'ATLANTIQUE (PARC DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX)

Quartier du Lac - Cours Charles Bricaud 33000 Bordeaux

MARDI 24 SEPTEMBRE

17.00 - 19.00 Accueil général : Retrait des dossiers / Nouvelles inscriptions / Réimpression de badges

MERCREDI 25 SEPTEMBRE

08.00 Ouverture de l'accueil / Ouverture de l'exposition et petits-déjeuners sur les stands

08.45 Inauguration

09.00 - 18.00 Excursions (demi-journée ou journée)

09.30 - 11.00 Programme de formation – Cours n°1, 2 et 3

Cours N°1 :
Information environnementale
et devoir de conseil du notaire.

Cours N°2 :
Quelles autorisations
pour quels projets ?

Cours N°3 :
Mutation du droit de propriété
et nouveaux droits réels.

11.00 - 11.30 Pause du programme de formation et visite de l'exposition

11.30 - 13.00 Programme de formation – Cours n°4, 5 et 6

Cours N°4 :
Sobriété foncière :
où construire ?

Cours N°5 :
De la demande à la décision :
instruction et décision.

Cours N°6 :
L'organisation collective face
au défi environnemental.

13.00 - 14.15 **Pause déjeuner* et visite de l'exposition :**

*Déjeuner assis sur réservation au restaurant des congressistes

*Formules de restauration souples, sans réservation (snacking et brasserie)

*Cocktail-déjeunatoire sans réservation sur les stands, offerts par les exposants

14.15 - 15.45 Programme de formation – Cours n°7, 8 et 9

Cours N°7 :
Performance énergétique :
comment s'y retrouver ?

Cours N°8 :
Mise en œuvre de l'autorisation.

Cours N°9 :
Recycler l'existant.

15.45 - 16.15 Pause du programme de formation et visite de l'exposition

16.15 - 17.45 Programme de formation – Cours n°10, 11 et 12

Cours N°10 :
Incidences patrimoniales
des aléas et risques
environnementaux.

Cours N°11 :
L'achèvement et la conformité.

Cours N°12 :
Pratique notariale
et sites industriels.

17.45 - 20.00 Visite de l'exposition et cocktails sur les stands, offerts par les exposants

20.00 Fermeture de l'accueil et de l'exposition

20.30 - 01.00 Réception officielle au Palais de la Bourse - Bordeaux - Sur inscription - Nombre de places limité

LES THÉMATIQUES DU PROGRAMME DE FORMATION :

THÈME 1 : Urbanisme et transformation environnementale : de quoi parle-t-on ?

THÈME 2 : Les autorisations d'urbanisme.

THÈME 3 : Dynamiques environnementales du droit des biens et des contrats.

« Être présent à Bordeaux en septembre prochain, c'est l'occasion pour vous d'acquérir des compétences sur des enjeux qui ne feront que s'affirmer au fur et à mesure des années. »

Marie-Hélène PERO AUGEREAU-HUE

JEUDI 26 SEPTEMBRE

08.00 Ouverture de l'accueil / Ouverture de l'exposition et petits-déjeuners sur les stands

09.00 - 18.00 Excursions (demi-journée ou journée)

09.30 - 12.00 Séance solennelle d'ouverture sous la présidence du garde des Sceaux

M. Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux

Me Delphine DETRIEUX, Présidente de la Chambre des notaires de Gironde

Me Marie-Hélène PERO AUGEREAU-HUE, Présidente du 120^e Congrès des notaires de France

Me Hervé de GAUDEMAR, Rapporteur général du 120^e Congrès des notaires de France

Me Sophie SABOT-BARCET, Présidente du Conseil supérieur du notariat

M. le garde des Sceaux, Ministre de la Justice (à confirmer)

12.30 - 14.00 **Pause déjeuner* et visite de l'exposition :**

*Déjeuner assis sur réservation au restaurant des congressistes

*Formules de restauration souples, sans réservation (snacking et brasserie)

*Cocktail-déjeunatoire sans réservation sur les stands, offerts par les exposants

14.00 - 14.30 Ouverture officielle des travaux

Monsieur Mattias GUYOMAR, Conseiller d'État, Magistrat à la Cour européenne des Droits de l'Homme

14.30 - 17.00 **Commission 1 : Anticiper**

Me Éric MEILLER, Président

Me Catherine BERTHOL, Rapporteur

Me Adeline SEGUIN, Rapporteur

17.00 - 20.15 Cocktails-dînatoires pré-concert sur les stands, offerts par les exposants

20.30 Fermeture de l'exposition

20.30 - 22.15 Concert de Louise Attaque - Sur inscription - Nombre de places limité

22.30 Dîners libres et soirées offertes par les exposants

VENDREDI 27 SEPTEMBRE

08.00 Ouverture de l'accueil / Ouverture de l'exposition et petits-déjeuners sur les stands

09.00 - 18.00 Excursions (demi-journée ou journée)

09.00 - 11.30 **Commission 2 : Convaincre**

Me Antoine URVOY, Président

Me Virginie DESHAYES, Rapporteur

Me Thomas PLOTTIN, Rapporteur

11.30 - 12.30 Proposition commune aux trois commissions

12.30 - 12.40 Présentation de l'Assemblée de Liaison des notaires de France

Me Frédéric PHAN THANH, Président

12.45 - 14.00 **Pause déjeuner* et visite de l'exposition :**

*Déjeuner assis sur réservation au restaurant des congressistes

*Formules de restauration souples, sans réservation (snacking et brasserie)

*Cocktail-déjeunatoire sans réservation sur les stands, offerts par les exposants

14.00 - 16.30 **Commission 3 : Réaliser**

Me Michèle RAUNET, Présidente

Me François GOUHIER, Rapporteur

Me Anne-Laure DOREY, Rapporteur

16.30 - 17.00 Synthèse scientifique,

Pr Élise CARPENTIER, Rapporteur de synthèse du 120^e Congrès des notaires de France

17.00 - 17.30 Échange de clôture

17.30 - 17.40 Présentation du 121^e Congrès des notaires de France 2025

Me Jean GASTE, Président

18.00 Fermeture de l'exposition

20.30 Soirée de clôture au Hangar 14 - Bordeaux

Organisée et offerte par la Banque des Territoires - Sur invitation - Nombre de places limité

FORMATIONS

COMPOSEZ VOTRE JOURNÉE DE FORMATION À LA CARTE !

MERCREDI 25 SEPTEMBRE

THÈME 1 : Urbanisme et transformation environnementale : de quoi parle-t-on ?

THÈME 2 : Les autorisations d'urbanisme.

THÈME 3 : Dynamiques environnementales du droit des biens et des contrats.

09.30 - 11.00

Cours N°1 :

Information environnementale et devoir de conseil du notaire.

- Quels nouveaux risques environnementaux ?
- Les études préalables : quelle(s) étude(s) pour quel projet ? Quels impacts sur le bilan de l'opération ?
- Ventes, baux, etc. : où chercher l'information nécessaire à la rédaction des actes ?
- Comment la restituer aux clients ?

Focus sur :
les clauses environnementales.

Modératrice : Me Adeline SEGUIN

Gwenaëlle DURAND-PASQUIER

Professeur agrégé - Droit privé et sciences criminelles
Université de Rennes

Vivien ZALEWSKI-SICARD

Enseignant-chercheur
Université Toulouse 1 Capitole

Maëva FLEURY

Juriste consultant
Cridon Nord-Est

Cours N°2 :

Quelles autorisations pour quels projets ?

- L'identification des autorisations nécessaires à un projet : l'incidence sur la rédaction de l'avant contrat.
- La combinaison des autorisations d'urbanisme et environnementales (indépendance des législations).

Focus sur :
les panneaux photovoltaïques.

Modérateur : Me Thomas PLOTTIN

Grégory KALFLECHE

Professeur agrégé - Droit public
Université Toulouse 1 Capitole

Patrice CORNILLE

Avocat associé
Barreau de Bordeaux

Christine WIELS

Juriste consultant
Cridon Lyon

Cours N°3 :

Mutation du droit de propriété et nouveaux droits réels.

- La propriété, un droit adaptable.
- Obligation Réelle Environnementale (ORE) et fiducie environnementale.

Focus sur :
la décomposition de la propriété (Maison de poésie, Caquelard).

Modérateur : Me Eric MEILLER

Charles GIJSBERS

Professeur agrégé - Droit privé et sciences criminelles
Université Paris II Panthéon-Assas

Coralie LEVENEUR

Notaire associée
Chevreux

Laurent LEVENEUR

Professeur agrégé - Droit privé
Université Paris II Panthéon-Assas

Hugues PERINET-MARQUET

Professeur émérite - Droit privé
Université Paris II Panthéon-Assas

11.30 - 13.00

Cours N°4 :

Sobriété foncière : où construire ?

- L'objectif de Zéro Artificialisation nette des sols (ZAN).
- Les risques (plan de prévention).
- Intégration de l'environnement dans les documents de planification.

Focus sur :
la nouvelle jeunesse du règlement national d'urbanisme (RNU) d'ordre public.

Modérateur : Me François GOUIER

Jean-Baptiste BUTLEN

Sous-directeur de l'aménagement durable
Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Damien BOTTEGHI

Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

Julien MARTIN

Professeur - Droit public - Responsable du master Droit de l'urbanisme, de la construction, de l'aménagement et de l'immobilier
Université de Bordeaux IV Montesquieu

Hervé de GAUDEMAR

Notaire et rapporteur général
120^e Congrès des notaires de France

Cours N°5 :

De la demande à la décision : instruction et décision.

- L'instruction : comment maîtriser des délais ?
- L'évaluation environnementale des projets, séquence ERC et dérogation espèces protégées.
- La décision : refus, sursis à statuer, octroi avec prescription, permis tacite.

Focus sur :
le rapport du GRIDAUH : «Bilan et perspectives du régime des autorisations d'urbanisme»

Modératrice : Pr Elise CARPENTIER

Philippe ROUSSIGNOL

Chef du service du permis de construire et du paysage de la rue
Ville de Paris - Direction de l'urbanisme

Laurence ESTEVE DE PALMAS

Avocate associée - Droit de l'environnement
Cabinet EDP Avocats

Elsa SACKSICK

Avocate associée - Droit public
ADDEN Avocats

Frédéric ROLIN

Professeur - Droit Public - Directeur scientifique
GRIDAUH

Cours N°6 :

L'organisation collective face au défi environnemental.

- Manager le changement dans la copropriété.
- Organiser juridiquement la mutualisation de ressources et d'espaces communs.

Focus sur :
les ouvrages communs de protection du littoral.

Modérateur : Me Eric MEILLER

Matthieu POUMAREDE

Professeur agrégé - Droit immobilier
Université Toulouse 1 Capitole

Flora VERN

Maître de conférences - Enseignant-chercheur - Droit des biens
Université de Glasgow

Barbara LEROY

Responsable du secteur d'activité gestion de la mer et du littoral
CEREMA

Catalogue de formation



CAPITALISEZ JUSQU'À 18 HEURES AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Jusqu'à 12 heures en participant au Congrès. Jusqu'à 6 heures en participant au programme de formation.

Le participant au programme de formation doit choisir 4 cours parmi les 3 thèmes, chacun des 4 cours devant correspondre à une tranche horaire différente.

14.15 - 15.45

Cours N°7 :

Performance énergétique : comment s'y retrouver ?

- Performance énergétique et bâtiments existants
- Performance énergétique et obligation de rénovation
- Performance énergétique et construction
- Performance énergétique et EnR

🔍 Focus sur :
DPE - impact sur la vente et la location.

Modératrice : Me Anne-Laure DOREY

Antoine CARON

Sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction
Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages

Régis VOGLIAZZO

Mission dédiée à la mobilisation des professionnels de l'immobilier et bâtiment pour la rénovation de l'habitat
ADEME

Véronique MATET

Juriste consultant
Cridon Sud-Ouest

Elodie POULIQUEN

Juriste consultant
Cridon Sud-Ouest

Cours N°8 :

Mise en œuvre de l'autorisation.

- Comprendre l'autorisation définitive (les délais, le retrait, le contentieux).
- Caractère exécutoire (combinaison avec les autres autorisations), péremption, modification, transfert.

🔍 Focus sur :
les droits acquis nés du permis.

Modérateur : Me François GOUHIER

Pierre SOLER-COUTEAUX

Avocat associé
Soler-Couteaux & Associés

Laetitia SANTONI

Avocate - Urbanisme et aménagement
EY Société d'Avocats

Cours N°9 :

Recycler l'existant.

- Maîtriser le foncier : bien sans maître, procédure d'abandon manifeste, immeuble menaçant, ruine.
- Les friches, les coeurs de ville, les entrées de villes

🔍 Focus sur :
la renaturation et la protection de la biodiversité : aspects prospectifs.

Modératrice : Me Michèle RAUNET

Norbert FOULQUIER

Directeur
GRIDAUH

Christophe BOUILLON

Président des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Michèle RAUNET

Notaire et Présidente de la 3^e commission : Réaliser 120^e Congrès des notaires de France

Louis de REDON

Maître de conférence
Conseiller auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

16.15 - 17.45

Cours N°10 :

Incidences patrimoniales des aléas et risques environnementaux.

- Quels impacts du risque climatique (submersion, inondation, feux de forêts, tempêtes, cyclones, ...) sur l'évaluation des biens.
- Risques climatiques et assurance : Assurance dommage aux biens et assurance construction (forêts, incendies, inondation, argile, tempêtes, catastrophes naturelles).

🔍 Focus sur :
le recul du trait de côte et sur le Bail Réel d'Adaptation à l'Erosion Côtière (BRAEC).

Modératrice : Me Virginie DESHAYES

Maud GUIBOURG

Vice-présidente - Couverture client
MSCI

Stanislas LEGAIT

Directeur analytique
Diot Siaci

Rémi PORTE

Directeur indemnisation Construction
Diot Siaci

Samantha RAMUS

Juriste consultant
Cridon Ouest

Cours N°11 :

L'achèvement et la conformité.

- La fiscalité de l'urbanisme (financement des équipements publics), la taxe foncière.
- Quels risques en cas de constructions irrégulières et/ou non conformes du fait d'un changement de PLU ?
- Le contrôle de conformité.

🔍 Focus sur :
l'action en démolition et en indemnité : rôle du juge judiciaire.

Modératrice : Me Michèle RAUNET

Vincent DUSSART

Professeur agrégé
Université Toulouse 1 Capitole

Jérôme TREMEAU

Professeur agrégé - Droit public
Faculté de droit et de Science Politique
Aix Marseille Université

Francis POLIZZI

Premier vice-président
Tribunal administratif de Montreuil

Joël BOYER

Conseiller à la troisième chambre civile
Cour de cassation

Cours N°12 :

Pratique notariale et sites industriels.

- Acheter un site industriel existant.
- Réaliser un site industriel.

🔍 Focus sur :
les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Modérateur : Me Antoine URVOY

Antoine URVOY

Notaire et Président de la 2^e commission : Convaincre 120^e Congrès des notaires de France

Sébastien FERRARI

Maître des requêtes en service extraordinaire
Conseil d'Etat

Bénédicte NITOT

Juriste consultant
Cridon Paris

FORMATIONS

CAPITALISEZ JUSQU'À 18H AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Capitalisez jusqu'à 12 heures en participant au Congrès et jusqu'à 6 heures en participant au programme de formation.

Le programme de formation du 120^e Congrès est organisé en 3 thématiques totalisant, pour l'ensemble, 18 heures de cours :

THÈME 1 : Urbanisme et transformation environnementale : de quoi parle-t-on ?

THÈME 2 : Les autorisations d'urbanisme.

THÈME 3 : Dynamiques environnementales du droit des biens et des contrats.

Chaque thématique propose 4 cours de 1h30, dispensés par des autorités de l'Université française et des experts reconnus.

Le participant doit choisir 4 cours pouvant appartenir au même thème ou être panachés dans chacune des 3 thématiques.

Il s'engage alors à participer en direct au programme pour lequel il s'est inscrit. Les demandes d'inscription sont reçues et prises en compte par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles pour chaque cours.



NOTAIRE CONSEIL
EN AMÉNAGEMENT
ET ENVIRONNEMENT

L'ensemble des cours de ce programme de formation entrera dans les heures de formation obligatoires pour le renouvellement du label Notaire Conseil en Aménagement et Environnement (NCAE) – Sous réserve de l'obtention du certificat délivré par ADNOV.



Les cours n°2, 5, 8, 9 et 11 entreront également dans les heures de formation obligatoires pour le renouvellement du label Notaire Conseil des Personnes Publiques (NCPP) – Sous réserve de l'obtention du certificat délivré par ADNOV.

Dans le cadre de leur renouvellement, les labellisés doivent effectuer 42h de formation sur trois ans dans le domaine juridique du label ou en management.

Le programme de formation est accessible selon 3 formules :

- **En présentiel**, uniquement si couplé avec une inscription au Congrès en présentiel.
- **En ligne**, couplé avec une inscription au Congrès en ligne.
- **En ligne, sans inscription** au Congrès.

Un programme à suivre en direct et à revoir sur la PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE.

Chaque cours est enregistré permettant au participant de revoir au calme quand il le souhaite l'intégralité des cours des 3 thématiques quelques heures après le direct.

Qui peut participer ?

Ce programme de formation est ouvert aux notaires, aux collaborateurs du notariat, aux élus et services administratifs aux professionnels du chiffre et du droit sans prérequis pédagogique pour en bénéficier.

Objectifs pédagogiques

- Améliorer la pratique professionnelle par la présentation dans chaque cours du droit positif, de la jurisprudence et d'exemples les plus rencontrés dans les études.
- Accéder au niveau de connaissances permettant de comprendre les enjeux des propositions qui seront débattues lors des 3 plénières.

Modalités d'organisation

Cette journée de formation se déroule le mercredi 27 septembre de 09.30 à 17.45 dans trois salles aménagées au Parc des expositions de Bordeaux.

ADNOV | AV Formation

ADNOV adressera au participant une convocation de formation à retourner signée.

Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est conseillé de prendre contact avec l'organisation.

Le programme de formation du 120^e Congrès fait l'objet d'un processus validé par ADNOV et certifié Qualiopi.

Service relations congressistes :

- Lundi au vendredi, 09.00-13.00 et 14.00-17.00
- Téléphone : +33 (0)1 44 69 25 42
- relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Les salles sont dotées de moyens de projection. Des supports de formation seront disponibles au plus tard le jour de la formation sur **CONGRÈS+ LA PLATEFORME DU CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE.**

Certificat de réalisation de formation jusqu'à 6h (ADNOV) ou Attestation de suivi de formation jusqu'à 6h (ACNF). Modalités de délivrance : [page 14](#).

Cette formation a été habilitée par le Conseil supérieur du notariat au titre de la formation continue obligatoire sous le numéro 202401434.

Pour télédéclarer : <https://formacen.notaires.fr/> / identifiant IDNOT / type de formation : stage/.

Ce programme s'appuie sur les compétences administratives d'ADNOV, organisme habilité à la formation professionnelle.

JEUDI 26 SEPTEMBRE



Commission 1 Anticiper

Me Adeline SEGUIN - Rapporteur
Me Eric MEILLER - Président
Me Catherine BERTHOL - Rapporteur

14.30 - 17.00
Palais 2 l'Atlantique (Parc des expositions de Bordeaux)

■ Un congrès pour découvrir

Le notaire, témoin privilégié d'un amoncellement de règles peu lisibles, aux solutions peu prévisibles, a un devoir, adossé à sa mission, celui de l'investigation et de l'explication de ces règles : détailler et expliquer les pollutions du sol ou la présence d'installations classées à proximité d'un bien, expliquer l'incidence de législations spécifiques telles que celles relatives à la gestion des déchets, ou au risque des substances dites PCB, détailler et appréhender les risques environnementaux, la nature du sol, du sous-sol, les risques naturels, technologiques, miniers ou côtiers... autant d'obligations qui engage sa responsabilité !

La 1^{ère} commission aura ainsi à cœur de vous permettre de comprendre les conséquences, pour la société et le notariat, du changement climatique, et de vous guider dans la lecture des règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire à travers le prisme du droit de l'environnement.

■ Un congrès pour approfondir ses connaissances

Lorsque le notaire est amené à accompagner des projets d'aménagement, il doit être en mesure d'appréhender l'ensemble des règles d'urbanisme, en ce comprises celle relatives au droit de l'environnement.

Le droit de l'urbanisme s'est construit, durant les dernières décennies, sur une base indépendante, focalisée sur la question de l'aménagement de l'espace urbain, de façon autonome notamment au regard du droit de la construction ou des règles du droit civil.

Il s'est forgé à travers des époques différentes au gré des préoccupations et des volontés politiques, intégrant, plus ou moins, la problématique environnementale.

Mais aujourd'hui, il devient impossible de s'intéresser au droit de l'urbanisme sans s'intéresser à la question de la législation environnementale : mise en œuvre du ZAN, accompagnement de projets éolien, photovoltaïque, protection des espèces

dans le cadre de l'élaboration d'opérations d'ensemble, protection des arbres et des ressources devenus des biens aussi précieux que le bâtis dans certains secteurs... Le notaire sera souvent sollicité pour aider les collectivités dans leurs choix.

Il sera également sollicité pour accompagner les professionnels de l'immobilier à comprendre et intégrer les règles pour les projets qu'ils souhaiteront porter.

La 1^{ère} commission traitera cette question d'avenir, de l'articulation de l'environnement à l'urbanisme.

Elle vous donnera le canevas de compréhension de l'immixtion des règles du droit de l'environnement dans l'aménagement de nos territoires afin de conseiller au mieux vos clients, particuliers, mais aussi les professionnels de l'immobilier et les collectivités.

Elle envisagera des pistes d'amélioration et de simplification de nos obligations professionnelles.

Alors, soyez nombreux à suivre les travaux de la première commission lors de votre venue à Bordeaux en septembre prochain !

250
communes
françaises

s'estiment concernées par l'érosion côtière et le recul du trait de côte.

(Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)



VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Commission 2 Convaincre

Me Virginie DESHAYES - Rapporteur
Me Antoine URVOY - Président
Me Thomas PLOTTIN - Rapporteur

09.00 - 11.30
Palais 2 l'Atlantique (Parc des expositions de Bordeaux)

■ Un congrès pour découvrir

Le changement climatique apporte son lot de bouleversements qui imposent, souvent, des décisions politiques et des réglementations nouvelles motivées par l'urgence.

Pour preuve les nombreux textes de lois et décrets qui se succèdent pour adapter le droit de l'urbanisme et de l'environnement en fonction des événements qui s'enchaînent.

Si ces textes sont connus des notaires, soit parce qu'ils ont fait du bruit médiatique, soit parce qu'ils ont eu pour finalité d'être intégrés par le notariat, comme annexe d'un acte ou information à délivrer, il est néanmoins fréquent que ces derniers ne se sentent pas toujours concernés dans leur quotidien, à l'étude. Le manque de temps pour appréhender correctement ces sujets complexes, ou les difficiles lectures de règles techniques ou décorrelés des réalités du notariat sont souvent des excuses évoquées.

Nous sommes pourtant tous concernés par ces sujets, notaires des villes, comme notaires des champs, notaires de promoteurs souhaitant réaliser un programme immobilier, comme notaire des collectivités, petites ou grandes, ou notaire d'un particulier qui souhaite réaliser une opération sur une terre lui appartenant ou réhabiliter en vue de le diviser un immeuble familial.

Venir au Congrès des notaires de France sera l'occasion, durant une demi-journée,

d'appréhender les différentes notions du droit de l'urbanisme et du droit de l'environnement, de s'y retrouver dans le maquis des différentes réglementations qui s'entremêlent, et surtout de comprendre la place fondamentale que le notaire doit avoir pour accompagner ses clients.

■ Un congrès pour approfondir ses connaissances

Qui, dans nos études, se soucie des procédures d'évaluation environnementale, de participation du public, d'externalités positives, de labels, d'OAP, de séquence « ERC », de « clause filet », de dérogation espèces protégées ? Permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, permis valant division sont-ils toujours les mêmes que ceux que nous connaissons depuis la réforme de 2005 ? alors même que nous évoquons ces autorisations dans nos actes, savons-nous vraiment en quoi elles consistent et ce qu'elles représentent ? Les nouvelles contraintes pour construire vont-elles réellement avoir un impact sur les dossiers en cours, ou à venir ?

Le notaire, homme du contrat, a-t-il réellement un rôle à jouer en la matière ? Ne s'agit-il pas de l'affaire de spécialistes plutôt que de juristes ?

Il est certain que ces sujets ne peuvent plus être ignorés des notaires aujourd'hui. Le contexte environnemental nous oblige à appréhender de nouvelles notions

jusqu'alors peu ou mal connues pour accompagner de manière qualitative et sécurisée nos clients, tant professionnels, qu'institutionnels ou particuliers.

La 2^e Commission vous donnera l'opportunité de prendre le temps de faire le point sur l'état de vos connaissances sur les procédures d'urbanisme et d'environnement et de participer aux réflexions qui seront faites sur ces thèmes, entourés des meilleurs spécialistes.

Ce sera également l'occasion d'approfondir ces sujets afin de les maîtriser de façon efficace pour mieux accompagner nos clients.

C'est aussi le gage de la réussite des projets immobiliers de demain qui devront s'adapter et convaincre pour voir le jour.

Alors, rendez-vous à Bordeaux, pour suivre les travaux de la 2^e Commission !

59 & 3 500
départements communes
françaises

sont recensés par l'arrêté catastrophe naturelle relatif au retrait-gonflement des argiles.

(Source : Banque des Territoires)



VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Commission 3 Réaliser

Me François GOUHIER - Rapporteur
Me Michèle RAUNET - Présidente
Me Anne-Laure DOREY - Rapporteur

14.00 - 16.30
Palais 2 l'Atlantique (Parc des expositions de Bordeaux)

■ Un congrès pour découvrir

Officier public, le notaire ne peut rester étranger aux grandes questions qui agitent la société. Depuis un certain nombre d'années la question environnementale prend une place importante dans le débat public.

Ainsi le notaire est confronté aux interrogations du maire de sa commune l'interrogeant sur le ZAN ; du propriétaire du centre commercial sur les obligations en matière d'ombrières qu'il va devoir mettre en œuvre sur son parking ; ou encore des propriétaires d'un pavillon sur la signification du BIMBY. Autant de questions que la troisième commission décrypte.

Parce qu'il est aussi un professionnel libéral, le notaire lorsqu'il accompagne son client dans le cadre d'une vente immobilière sur un projet immobilier (extension, construction nouvelle, transformation d'un garage en logement...) doit savoir le conseiller au plus près du droit positif.

Tenu à un devoir de conseil rigoureux tant sur les délais que les risques encourus, il se doit donc d'être à jour de l'ensemble des évolutions législatives qui sont nombreuses, particulièrement depuis 10 ans. Sur ce second sujet, la troisième commission aura à cœur que les notaires mettent à jour leurs connaissances parce qu'ils découvriront ces sujets, ou parce qu'ils souhaiteront les approfondir.

■ Un congrès pour approfondir ses connaissances

Lorsque le notaire accompagne un projet d'aménagement ou un projet immobilier d'envergure, il lui faut appréhender les questions environnementales qui percutent la matière immobilière.

Il en est ainsi par exemple, de la sobriété foncière à travers le ZAN. Le notaire doit maîtriser ce sujet complexe et l'ensemble de ses étapes. Il doit savoir, par exemple, que jusqu'en 2050, le ZAN ne s'applique qu'aux seuls projets commerciaux ! Pour les autres projets, les pouvoirs publics poursuivent une politique ambitieuse de réduction de l'artificialisation, modulée en fonction des territoires et des projets (industrie, agriculture, énergie). Cette politique est traduite dans les documents d'urbanisme, qui restent maîtres de la constructibilité d'un terrain. Par conséquent, les demandes d'autorisation ne sont pas instruites au regard de l'artificialisation engendrée. Aucune compensation ne peut donc être exigée ou offerte par le porteur de projet.

Il en est de même des modalités de réalisation des projets. Les obligations relatives aux ombrières, la restructuration des entrées de villes, et la densification du pavillonnaire constituent des nouveaux types de projets.

58 900
hectares

de forêts ont disparu dans les flammes en 2022.

(Source : Observatoire des forêts françaises)

La 3^e commission vous donnera les grilles de lecture et de compréhension de ce maquis des nouvelles normes de décarbonation (RE 2020, performance énergétique), de végétalisation et de désimperméabilisation, essentielles à l'adaptation de nos villes au changement climatique.

Dans cette perspective, la 3^e commission aborde la manière dont le notaire, via les outils de droit privé, peut accompagner cette transition.

Il en est, enfin, de la sécurité des projets. Le droit de l'urbanisme y a travaillé depuis 30 ans. Pourtant, les notaires ne se sont pas emparés du potentiel qui en découle. La 3^e commission propose d'apporter un regard nouveau sur la rédaction des conditions suspensives d'obtention des autorisations urbanisme.

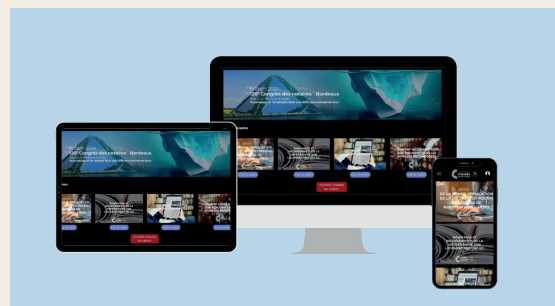
Par ailleurs, le droit de l'environnement fragilise les projets tant à l'occasion des recours contre les autorisations d'urbanisme que lors de la mise en œuvre de ces projets souvent conditionnés à l'obtention d'autorisations connexes (IOTA, autorisations environnementales, espèces protégées, etc...). La 3^e commission aura à cœur de permettre au notaire accompagnant un projet d'aménagement ou un projet immobilier d'envergure d'avoir une vision globale des risques encourus.

LES INDISPENSABLES DE VOTRE CONGRES !



Le meilleur des congrès disponible à tout moment

CONGRÈS+, LA PLATEFORME DU CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE est l'outil qui vous permet de vous inscrire, participer aux débats, voter les propositions, découvrir les exposants. Congrès + vous permet un accès en illimité à l'intégralité des contenus (plénières et formations des 120^e, 119^e, 118^e, 117^e et 116^e Congrès.) L'accès à la Plateforme se fait en quelques clics et s'installe facilement sur votre mur d'applications de tous vos appareils numériques ! Pour y accéder rendez-vous sur www.congresdesnotaires.fr <rubrique> LA PLATEFORME CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE.



LE RAPPORT

Un rapport largement documenté

Chaque rapport nécessite deux années d'élaboration. Les thèmes d'intérêt juridique général, sont issus de la pratique quotidienne notariale. Ils ont pour vocation de faire progresser la recherche et la pratique juridique. Ils mêlent réflexion théorique et solutions concrètes, recommandations, exemples de clauses et de cas pratiques.

Le rapport est offert aux notaires de France, aux hautes juridictions, aux universités, aux autorités professionnelles concernées, aux pouvoirs publics.

- Format papier
- Formats numériques en libre consultation sur : www.rapport-congresdesnotaires.fr et sur le portail des 5 Cridon.



LES SUITES LÉGISLATIVES

L'impact des congrès des notaires sur l'évolution et la pratique du droit

Les travaux du Congrès des notaires de France sont une source d'évolution du droit.

Une série de propositions d'amélioration du droit et de la pratique professionnelle sont débattues et votées lors du Congrès.

Elles sont à l'origine de 128 textes de nature législative, réglementaire et jurisprudentielle.

La recherche constante d'améliorations de la vie du plus grand nombre de citoyens et d'entreprises le place dans les organisations les plus avancées dans ce qu'il est convenu d'appeler les principes de responsabilité sociétale, sociale et environnementale.



EXPOSITION

Pour ce 120^e Congrès des notaires de France, l'exposition a été entièrement repensée. Un rendez-vous incontournable rassemblant déjà plus de 120 organisations proches du notariat !
Les nouveautés : des places de villages animées à partir de 17h00, un parcours de visite suivant un fil rouge, un studio radio, une brasserie située en bordure de lac.

- ACCREDITECO
- **ACT'EN FORME [N]**
- ACTION CONTRE LA FAIM
- **ADEME [N]**
- **ADNEXUS [N]**
- ADNOV
- ADSN
- **ALLAW [N]**
- ANNUAIRE OFFICIEL DU NOTARIAT
- APGIS
- ARCHIVES GENEALOGIQUES ANDRIVEAU
- **ARMONIA [N]**
- ASSEMBLÉE LIAISON
- ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE DU NOTARIAT DE FRANCE
- ASSOCIATION NOTARIALE DE CONSEIL
- ASSOCIATION STEPHANE LAMART
- ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

A

- BANQUE DES TERRITOIRES
- BAREME VIAGER DAUBRY

B

- **C-CLERC [N]**
- **CEREMA [N]**
- **CLÉSAME [N]**
- CNAF
- **CONFÉDÉRATION NATIONALE DÉFENSE DE L'ANIMAL [N]**
- **CONSEIL DES MAISONS DE VENTE [N]**
- CONSEIL NATIONAL DE L'EXPERTISE FONCIÈRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT
- COUTOT-ROEHRIG
- CPRN - CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE DES NOTAIRES
- CRIDON
- CROIX ROUGE FRANCAISE
- CRPCEN
- CSN DEPARTEMENT EUROPE & INTERNATIONAL

C

- DEPIESSE IMPRIMEUR
- **DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION DES RISQUES (DGPR) [N]**

D

- ÉDITIONS LANGLOYS - LE BAREME RAPIDE®
- ÉTUDE ADD ASSOCIES
- ÉTUDE GÉNÉALOGIQUE GUENIFEY

E

- FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPE DE FRANCE
- FÉDÉRATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE
- FICHORGA
- FIDUCIAL
- FONDATION ABBE PIERRE
- FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL
- FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER
- FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX
- FONDATION CLAUDE POMPIDOU
- FONDATION DE FRANCE
- **FONDATION DES MONASTERES [N]**
- **FONDATION DU PATRIMOINE [N]**
- FONDATION FRANCAISE DE L'ORDRE DE MALTE
- **FONDATION MÉDÉRIC ALZHEIMER [N]**
- **FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE [N]**
- FONDS DE DOTATION L214 POUR LA DÉFENSE DES ANIMAUX
- **FORMALISTES DE FRANCE IDF [N]**
- **FORMAL SUP [N]**
- FRANCE ÉDITIONS MULTIMÉDIA

F

- GÉNÉALOGISTES DE FRANCE
- GÉOFONCIER
- GIN DE FRANCE
- GR NOTARIM
- GROUPE NOTARIAT SERVICES
- GUSTAVE ROUSSY

G

- HABITAT ET HUMANISME
- **HABYSS CYBERDÉFENSE [N]**
- HANDICAP INTERNATIONAL
- **HONORÉ PATRIMOINE [N]**

H

- IMPRIMERIE ROMEFORT ET FILS
- IN-MEMORY
- INAFON - INSTITUT NOTARIAL DE FORMATION
- INSTITUT COCHIN DE RECHERCHE BIOMÉDICALE
- INSTITUT CURIE
- INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES
- INSTITUT PASTEUR
- INTELLIG'IA

I

- JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
- JURISVIN NCE

J

- LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
- LAMY LIAISONS - GROUPE KARNOV
- LE VIAGER
- LEFEBVRE DALLOZ
- LEGAL2DIGITAL
- LES JÉSUITES
- LES ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN
- LES RESTOS DU COEUR
- LEXISNEXIS
- LEXTENSO
- LSN ASSURANCES

L

- MAGIC NOTARY
- MANAGE'NOTE
- MCEN
- MÉDECINS DU MONDE
- MEDIALEX
- MONETIVIA
- **MOUVEMENT JEUNE NOTARIAT [N]**

M

- NAVISTA
- NÉMÉSIS FORMATIONS
- NEONOTARIO
- NOTAIRES AU FEMININ.COM
- NOTAIRES OFFICE
- NOTALOGIC - BF12
- NOTA RISQUES URBA
- NOTASOLUTIONS / NS SOFT
- NOTA RISQUES URBA
- **NT&O [N]**

N

- **OPINION SYSTEM [N]**
- ORPHÉOPOLIS - ORPHELINAT DE LA POLICE

O

- PIXEL-NOT
- PLANOT PAR 5 ÈME FACE
- POSITIVE COMPAGNIE
- PRICEHUBBLE

P

- QUAI DES NOTAIRES

Q

- RISO FRANCE

R

- SARF
- SECOURS CATHOLIQUE
- **SEGUR [N]**
- SEPTEO SOLUTIONS NOTAIRES
- SOCIÉTÉ FRANCAISE DU CANCER
- SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)
- SOLAL TECH
- SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES - NOTAIRES DE FRANCE

S

- **TBR-TOMBAREL [N]**
- TERRANOTA
- TEVEA INTERNATIONAL

T

- **UNICEF FRANCE [N]**
- UNNE
- UNOFI

U

- **VIAGIMMO [N]**
- VINS + VINS

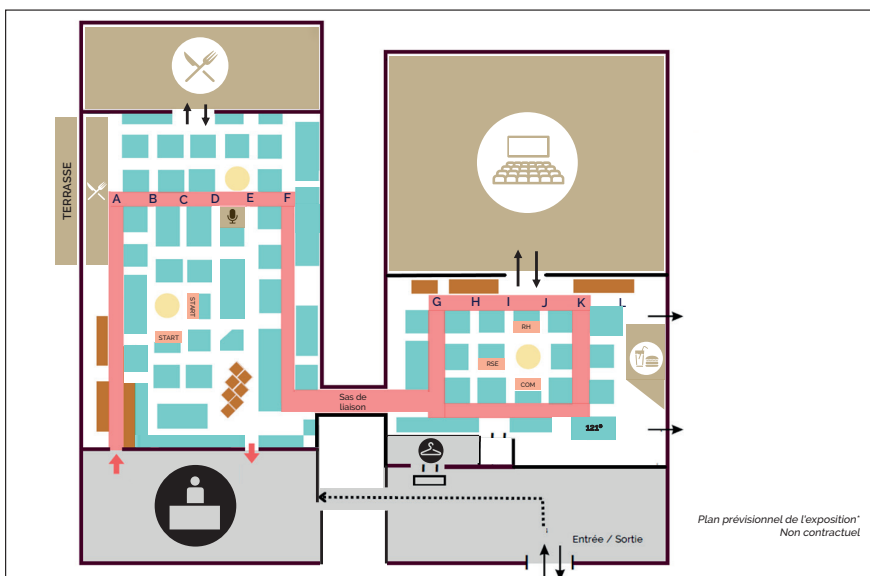
V

- WEBINOT
- WYBOT CYBERSÉCURITÉ

W

- 121^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE - 2025

[N] : nouvel exposant
 Liste arrêtée au 31 Mai 2024



FORMULES & TARIFS

Inscrivez-vous **avant le vendredi 13 septembre** pour bénéficier d'une prise en charge (partielle éventuelle) par le FIF-PL ou l'OPCO (sous réserve de l'acceptation de votre dossier). Après cette date, l'inscription reste possible dans la limite des places disponibles sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « S'inscrire », règlement par CB uniquement.

	Capitalisez jusqu'à 18h de formation professionnelle (2) et (3)	Capitalisez jusqu'à 12h de formation professionnelle (2) et (3)	Capitalisez jusqu'à 6h de formation professionnelle (3)
	FORMULE 1 : LE CONGRÈS INCLUANT LE PROGRAMME DE FORMATION* *Agréé par le FIF-PL et l'OPCO	FORMULE 2 : LE CONGRÈS SANS LE PROGRAMME DE FORMATION	FORMULE 3 : LE PROGRAMME DE FORMATION DU CONGRÈS* *Agréé par le FIF-PL et l'OPCO
Détails de l'offre	<i>100% en présentiel ou 100% en distanciel</i> Pendant le Congrès : 1• Accès à l'intégralité des plénières (séance solennelle, commissions, rapport de synthèse) et à l'exposition durant les 3 jours. 2• Accès en direct à la formation choisie (4 cours obligatoires) le mercredi 25 septembre. Quelques heures après chaque direct et jusqu'au prochain Congrès : Accès en illimité à l'intégralité des contenus de la plateforme Congrès+ (plénières et formations des 120 ^e , 119 ^e , 118 ^e , 117 ^e et 116 ^e Congrès.) En supplément sur inscription : Déjeuners, soirées, excursions	<i>100% en présentiel ou 100% en distanciel</i> Pendant le Congrès : Accès à l'intégralité des plénières (séance solennelle, commissions et rapport de synthèse) et à l'exposition durant les 3 jours. Quelques heures après chaque direct et jusqu'au prochain Congrès : Accès en illimité à l'intégralité des contenus de la plateforme Congrès+ (plénières et formations des 120 ^e , 119 ^e , 118 ^e , 117 ^e et 116 ^e Congrès.) En supplément sur inscription : Déjeuners, soirées, excursions	<i>100% en distanciel</i> Pendant le Congrès : Accès en direct au programme de formation choisi, le mercredi 25 septembre. Quelques heures après chaque direct et jusqu'au prochain Congrès : Accès en illimité à l'intégralité des contenus de la plateforme Congrès+ (plénières et formations des 120 ^e , 119 ^e , 118 ^e , 117 ^e et 116 ^e Congrès.)
Attestations et certificat	Attestation de participation au Congrès délivrée par l'Association Congrès des Notaires de France (2) + Certificat de réalisation de formation délivré par ADNOV (3) ou Attestation de suivi de formation délivrée par l'ACNF (4)	Attestation de participation au Congrès délivrée par l'Association Congrès des Notaires de France (2)	Certificat de réalisation de formation délivré par ADNOV (3) ou Attestation de suivi de formation délivrée par l'ACNF (4)
Notaire associé titulaire	1 500 € HT / 1 720 € TTC (1)	800 € HT / 880 € TTC (1)	700 € HT / 840 € TTC (1)
Notaire salarié	1 200 € HT / 1 360 € TTC (1)		400 € HT / 480 € TTC (1)
Jeune notaire* <i>(*1ère nomination postérieure au 24/09/2022)</i> Collaborateur Congressiste exposant Retraité (notaire ou collaborateur)	800 € HT / 920 € TTC (1)	400 € HT / 440 € TTC (1)	400 € HT / 480 € TTC (1)
Membre et/ou élu d'une collectivité territoriale Magistrat	800 € HT / 920 € TTC (1)	400 € HT / 440 € TTC (1)	400 € HT / 480 € TTC (1)
Autre professionnel	1 700 € HT / 1 960 € TTC (1)	800 € HT / 880 € TTC (1)	900 € HT / 1 080 € TTC (1)
Accompagnant	Non accessible à l'accompagnant	400 € HT / 440 € TTC (1)	Non accessible à l'accompagnant
Frais de dossier	20,83 € HT / 25 € TTC (1)	20,83 € HT / 25 € TTC (1)	20,83 € HT / 25 € TTC (1)

(1) Taux de TVA s'appliquant aux frais d'inscription au Congrès : 10% ; taux de TVA s'appliquant aux frais d'inscription à la formation, aux frais de dossier et à l'offre replay : 20%

(2) **Attestation de participation au Congrès :** Justificatif jusqu'à 12h au titre de l'obligation de formation professionnelle, calculé sur la base du nombre d'heures de présence, aux séances plénières : séance solennelle, commissions et rapport de synthèse ou sur la base du nombre d'heures de connexion en direct à CONGRÈS+, la plateforme du congrès des notaires de France pour ces mêmes séances.

(3) **Certificat de réalisation de formation délivré par ADNOV :** ce certificat est délivré uniquement aux professionnels exerçant sur le sol français : notaires en exercice, collaborateurs d'instances notariales, autres professionnels. Il atteste jusqu'à 6h au titre de l'obligation de formation professionnelle. Ce document est à présenter au FIF-PL ou à l'OPCO pour une prise en charge financière partielle éventuelle, sous réserve de respecter impérativement les conditions suivantes :
- S'inscrire au parcours de formation de son choix (4 cours obligatoires sur 12 possibles) avant le vendredi 13 septembre inclus.
- Suivre le parcours de formation choisi en direct le mercredi 25 septembre 2024.

(4) **Attestation de suivi de formation délivrée par l'ACNF,** pour les inscriptions effectuées après le 14 septembre 2024, pour les personnes exerçant en France, ou quelque soit la période d'inscription pour les personnes exerçant hors de France (non éligible à une prise en charge par le FIF-PL ou l'OPCO).

Le programme de formation du 120^e Congrès fait l'objet d'un processus validé par ADNOV et certifié Qualiopi

ADNOV | AV Formation

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Inscrivez-vous avant le 31 juillet pour disposer d'un maximum de choix

LES MANIFESTATIONS :	Réservé aux personnes ayant réglé le droit d'inscription congressiste et/ou accompagnant	PU HT	PU TTC
Mercredi 25 septembre	Déjeuner assis sur inscription préalable - Restaurant des congressistes / Hall 1	37,50 €	45,00 €
	Réception officielle au Palais de la Bourse	112,50 €	135,00 €
Jeudi 26 septembre	Séance solennelle d'ouverture - Nombre de places limité	Offert	
	Déjeuner assis sur inscription préalable - Restaurant des congressistes / Hall 1	37,50 €	45,00 €
	Concert de Louise Attaque - Sur inscription - Nombre de places limité	Offert par UNOFI & LSN Assurances	
Vendredi 27 septembre	Déjeuner assis sur inscription préalable - Restaurant des congressistes / Hall 1	37,50 €	45,00 €
	Soirée de clôture - Sur invitation - Nombre de places limité	Offerte par La Banque des Territoires	

LES EXCURSIONS :	Réservé aux personnes ayant réglé le droit d'inscription congressiste et/ou accompagnant	PU HT	PU TTC
Mercredi 25 septembre	Splendeur du Sud Gironde : Entre vignoble et patrimoine historique	186,67 €	224,00 €
	Bordeaux : L'élégance architecturale du XVIIIe siècle	24,17 €	29,00 €
Jeudi 26 septembre	Escapade insulaire au milieu des vignes : Patiras, échappée d'exception	246,67 €	296,00 €
	Bordeaux et son cœur historique	24,17 €	29,00 €
	Voyage au fil du temps : Le musée d'Aquitaine, gardien du passé bordelais	29,17 €	35,00 €
	Art, histoire et éco-tourisme : Découvrez Bordeaux à vélo	45,00 €	54,00 €
Vendredi 27 septembre	Escapade à Saint-Émilion : Entre crus et trésors médiévaux	162,50 €	195,00 €
	Balade en bateau sur l'estuaire de la Gironde : Entre patrimoine et nature	130,00 €	156,00 €
	Trésors cachés : Empreintes du vin dans la ville	24,17 €	29,00 €
	Découverte œnologique : Un atelier pour aiguiser vos papilles	73,33 €	88,00 €

FORMULE 4 : Congrès +, l'intégralité des Congrès en replay

En ligne à partir du 28 septembre 2024

(Ne donne ni droit à un certificat ni à une attestation)

Notaire associé titulaire Notaire salarié Jeune notaire* <small>(*1ère nomination postérieure au 24/09/2022)</small> Collaborateur Congressiste exposant Retraité (notaire ou collaborateur) Membre et/ou élu d'une collectivité territoriale Magistrat Autre professionnel	500 € HT / 600 € TTC ⁽¹⁾
Frais de dossier	Aucun
Détails de l'offre	Inclus : Accès en illimité à l'intégralité des contenus de la plateforme Congrès+ (plénières et formations des 120 ^e , 119 ^e , 118 ^e , 117 ^e et 116 ^e Congrès.)
Attestations et certificat	Aucun certificat ni aucune attestation ne sont délivrés pour cette offre

INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE LIEU DE CONGRÈS : BORDEAUX

Palais 2 l'Atlantique, Hall 1 (Parc des expositions de Bordeaux - entrée face à l'arrêt de Tram « Parc des Expositions ») - Quartier du Lac – Cours Charles Bricaud 33000 Bordeaux

VOTRE INSCRIPTION

En ligne : Pour une prise en charge financière éventuelle partielle du programme de formation par le FIF-PL ou l'OPCO : date limite d'inscription - **vendredi 13 septembre 2024 inclus**. Après cette date, l'inscription reste possible dans la limite des places disponibles sur www.congresdesnotaires.fr rubrique « S'inscrire » (règlement par CB uniquement).

Sur place : À partir du mardi 24 septembre 2024 de 17.00 à 19.00, règlement uniquement par CB ou chèque, à l'accueil général.

Inscription au programme de formation (formule en présentiel uniquement, dans la limite des places disponibles) : Mardi 24 septembre de 17.00 à 19.00 et mercredi 25 septembre, de 08.00 à 08.45 (début des parcours de formation à 09.30).

VOTRE HÉBERGEMENT

Consultez et réservez directement sur www.congresdesnotaires.fr, rubrique « Se loger » ou contactez l'agence Bnetwork, agence officielle d'hébergement du 120^e Congrès :

Tatiana Cuffel, notaires@bnetwork.com ou +33 4 97 06 03 24.

VENIR À BORDEAUX ET SE DÉPLACER PENDANT LE CONGRÈS

Le poste le plus lourd dans le bilan carbone d'un événement est celui des transports du participant. Afin de limiter l'empreinte carbone du Congrès, nous vous invitons à privilégier le train, moyen le plus écologique de déplacement.

En train : gare de Bordeaux Saint-Jean (2h04 en TGV, entre Paris et Bordeaux).

Réservation : www.sncf-connect.com ou Trainline.

En avion : Aéroport de Bordeaux Mérignac (ligne de Tram pour rejoindre le centre-ville en 30 minutes Code de réduction GME41242AF sur vols Air France et KLM sur globalmeetings.airfranceklm.com

En voiture : autoroute A10, A62, A63, A65 et A89

Le Parc des expositions de Bordeaux dispose d'un parking gratuit couvert photovoltaïque de 20 Ha et plus de 6000 places.

Transport en commun : Tram C / Arrêt « Parc des Expositions » : départ toutes les 10 min entre 6h30 et 20h30 (20 min entre 20h30 et 1h00 / minuit le mercredi).

Pass transport* : sur réservation lors de votre inscription : valable du 24 au 27 septembre 2024 sur l'ensemble du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole).

*code à saisir directement sur l'Application TBM (App Store et Google Play)

Taxis : Pour toute réservation de taxi, nous vous invitons à contacter la société Green Taxi au 05 35 54 15 40 ou à effectuer votre réservation via ce lien : <https://greentaxibordeaux.fr/reservation-taxi-bordeaux/>

VOTRE RESTAURATION

Le Parc des expositions de Bordeaux est situé à une vingtaine de minutes du centre de Bordeaux. Diverses formules de restauration sur place sont proposées :

Sur réservation lors de votre inscription : déjeuner assis et servi au restaurant des congressistes.

En accès libre sans réservation dans l'exposition : un bar snack (vente sur place et à emporter) - un bar brasserie (plat du jour, carte et menu).

ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être adressée à : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

Conditions : remboursement intégral (sauf frais de dossier) jusqu'au vendredi 23 août 2024 inclus.

A partir du samedi 24 août : aucun remboursement.

L'ACNF recommande de souscrire une assurance annulation auprès de LSN Assurances. Le formulaire de souscription est proposé lors de votre inscription en ligne ou accessible en téléchargement après votre inscription sur la Plateforme Congrès des Notaires de France, rubrique « Dossier congressiste ».

Inscrivez-vous :



Consulter les Conditions Générales d'Inscription :

Congrès



Programme de formation



Votre pass Congrès TBM sur smartphone :



Suivez en ligne :



LinkedIn



Facebook



X (ex-Twitter)



YouTube

Besoin d'aide ?



Service relations congressistes :

+33 1 44 69 25 42 : 09.00-13.00 et 14.00-17.00

Courriel : relations.congressistes@congresdesnotaires.fr

ADNOV | AV Formation

Contact : 0 800 710 620

Courriel : organismeformation@adnov.fr